

Une meilleure façon de créer un revenu de retraite supplémentaire

Profil du client



Marc et Michèle sont tous deux des professionnels de la santé âgés de 50 ans. Ils cotisent déjà le maximum à leurs REER pour épargner en vue de la retraite. Toutefois, ils doivent épargner davantage car les REER à eux seuls ne leur permettront pas de conserver leur train de vie actuel. Ils recherchent donc un autre type de régime d'épargne pour combler le manque à gagner sur le plan du revenu de retraite visé.

Ils ont été informés que le revenu touché sur les CPG, les fonds communs de placement et les fonds distincts est imposé à chaque année, ce qui réduit le taux de rendement net gagné sur ces types de placements. Ils désirent également que leurs placements soient à l'abri si les marchés chutent. Leur conseiller leur a également suggéré de rehausser le montant d'assurance qu'ils détiennent à des fins de planification successorale.

Le besoin

Marc et Michèle désirent un régime d'épargne efficace sur le plan fiscal qui leur permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Épargner davantage que les plafonds de REER ne leur permettent.
- Maximiser les sommes qu'ils peuvent tirer du régime.
- Réduire au minimum l'impôt qu'ils versent chaque année sur leurs placements.
- Maximiser leur rendement grâce à une option de placement leur offrant une exposition aux marchés d'actions, sans rendements négatifs.

De plus, ils désirent souscrire de l'assurance vie pour protéger la valeur de leur patrimoine.

La solution

Le Régime de retraite assuré de BMO Assurance leur permet de combler tous ces besoins : accumulation à imposition différée, avances non imposables (au moyen d'un prêt de tierce partie) et prestation non imposable aux héritiers (après remboursement du prêt).

Les comptes indiciels garantis en fonction du marché principaux avantages :

- Exposition aux rendements du marché des actions et sécurité d'un CPG.
- Taux de rendement nets qui ne seront jamais négatifs.
- Choix de deux CIGM : le CIGM d'actions canadiennes (lié aux rendements de l'indice S&P/TSX 60) et le CIGM d'actions américaines (lié aux rendements du S&P 500, convertis en dollars canadiens).
- Intérêts calculés et crédités **TOUS LES 12 MOIS** pendant la durée du placement.
- Dépôt minimal forfaitaire de 2 000 \$ pour toutes les polices de la Gamme Dimension (établies sous la version 2010/11/18 ou sous une version plus récente).
- Souplesse nécessaire pour passer, sans pénalité, à une option de taux d'intérêt fixe ou à d'autres CIGM offerts aux dates de versement des intérêts.

Le conseiller leur présente les avantages du Régime de retraite assurée. La valeur de rachat prévue dans le cadre du CIGM permettra à Marc et à Michèle de toucher des avances sur prêt considérablement plus élevées que les sommes qu'ils obtiendraient au moyen de la méthode classique. Cette dernière option nécessiterait qu'ils passent à un CIG pour pouvoir profiter de la limite de prêt plus élevée généralement associée aux comptes à intérêt garanti – ce qui pourrait réduire le taux de rendement obtenu sur la valeur du fonds et le produit potentiel en décollant.



Jetez un coup d'oeil à l'effet que peut avoir l'augmentation du pouvoir d'emprunt sur le produit tiré du Régime de retraite assurée.

	Option 1 : en utilisant le CIGM	Option 2 : la méthode classique
Dépôt annuel	25 000 \$	25 000 \$
Durée du dépôt	10 ans	10 ans
Capital de base initial sur la Gamme Dimension	781 000 \$	824 000 \$
Option de placement avant l'âge de 65 ans	CIGM @ 4 %	Compte indiciel classique @ 5 %
Option de placement de l'âge de 65 ans à 100 ans		CPG @ 2 %
Montant maximal du prêt	90 % de la valeur de rachat	90 % de la valeur de rachat
Avance non imposable annuelle projetée (de l'âge de 65 ans à 85 ans)	12 909 \$	7 884 \$
Valeur brute de la succession (à l'âge de 85 ans)	914 114 \$	761 054 \$
Solde du prêt avec un taux d'intérêt de 5 % (à l'âge de 85 ans)	461 100 \$	281 611 \$
Valeur nette de la succession (à l'âge de 85 ans) (après remboursement des prêts et versement de l'impôt et des frais successoraux)	453 014 \$	479 443 \$

Police d'assurance vie universelle : Gamme Dimension (frais modiques) assortie du Maximiseur de l'investissement établie sous forme d'assurance conjointe dernier décès pour un HNF et une FNF âgés de 50 ans. (Source : La Vague, v36,0)

Les titulaires de polices de BMO Société d'assurance-vie n'achètent pas d'unités indicielles ou de parts légales en titres.

Le présent exemple n'est offert qu'à titre indicatif. Les prêts accordés dans le cadre de cette stratégie le sont à la discrétion exclusive du tiers prêteur et font l'objet de ses critères de prêt habituels, y compris les restrictions visant les options de placement retenues par l'emprunteur dans le cadre de sa police d'assurance vie universelle.

De surcroît, comme les taux de rendement d'un CIGM ne seront jamais négatifs, les prêteurs seront plus disposés à augmenter le montant du prêt accordé sur nantissement de la valeur de rachat de la police, augmentant ainsi le produit associé à cette stratégie.

Voici le fonctionnement du CIGM :

- Au début de chaque mois, une nouvelle « série » de CIGM est offerte pour les nouveaux dépôts dans une police de la Gamme Dimension.
- Des intérêts quotidiens sont versés sur les dépôts dans un CIGM jusqu'à la date d'établissement en vigueur pour la série (habituellement au début du mois suivant) et après cette date, la série en question est fermée aux dépôts supplémentaires.
- Les dépôts sont placés pour une durée de placement de 10 ans. Les intérêts sont calculés et crédités tous les ans à des dates spécifiques de versement des intérêts, en utilisant des facteurs de taux d'intérêt crédités stipulés d'avance.
- À la fin de chaque période de 12 mois au cours de la durée du placement, les facteurs de taux d'intérêt crédités pour les prochains 12 mois sont affichés sur notre site à l'adresse suivante : bmoinvestpro.ca.
- À la fin de la durée du placement, à moins de recevoir d'autres directives de placement, les fonds sont automatiquement réinvestis pour une nouvelle durée de placement selon les modalités offertes lorsque les fonds sont réinvestis.
- Dans le cadre d'un CIGM, un montant de dépôt minimal est exigé (actuellement fixé à 2 000 \$*), alors les CIGM sont idéals pour les clients qui investissent au moins le double de la prime minimale dans leur police.
- Le CIGM n'est pas un placement à court terme. Bien que les fonds puissent être retirés ou virés hors du CIGM avant la date d'échéance, ils font l'objet de certaines restrictions et de certains frais. Pour de plus amples renseignements, consultez la fiche de renseignements sur les CIGM sur notre site Internet à l'adresse suivante : bmoinvestpro.ca.



Songez à un CIGM qui comprendrait les facteurs suivants au cours de la première année : Facteurs de taux d'intérêt crédités au CIGM* :

Taux de rendement minimal :	0 %	Le taux d'intérêt crédité ne sera jamais négatif.
Taux de participation à l'Indice :	60 %	Le taux de rendement est axé à 60 % sur le rendement basé sur le prix de l'Indice S&P/TSX 60.
Taux de rendement maximal de l'indice :	Aucun maximum	
Taux plancher établi :	3 %	Il s'agit de l'augmentation minimale sous forme de pourcentage du rendement basé sur le prix de l'Indice boursier S&P/TSX 60 qui doit être atteint pour que le taux d'intérêt crédité soit positif, sinon le taux d'intérêt crédité correspond à zéro.

Dans le présent exemple, si le rendement basé sur le prix de l'Indice S&P/TSX 60 correspond à 15 % pour l'année, le taux d'intérêt crédité sera de : $(15 \% - 3 \%) \times 60 \% = 7,2 \%$.

* Pourrait changer, selon les modalités d'une série spécifique.

Connectez-vous

Pour plus d'information sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre agent général, avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance, ou téléphonez au 1-877-742-5244.



BMO Société d'assurance-vie, 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5



Région de l'Ontario Région du Québec et de l'Atlantique Région de l'Ouest
1-800-608-7303 1-866-217-0514 1-877-877-1272



bmoassurance.com/conseiller



Ici, pour vous.^{MC}

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Le rendement antérieur n'est pas gage du rendement futur. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des détails sur les modalités, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou d'autres conseils sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Les renseignements que renferme le présent document sont offerts à des fins d'illustration et peuvent changer sans préavis.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie

^{MC} / ^{MD} Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

QN337F (2018/01/22)